

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET
Monsieur MARINO MORABITO

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.03.08

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240614-DEL_2024_03_08-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024 1

Vu la délibération n° 2024.01.10 du 15 mars 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024 ;

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférent, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Un poste d'agent d'entretien et d'animation à temps non complet (28 h), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, est actuellement vacant.

Ce poste est composé des missions suivantes :

- Accueils périscolaires à 79.26 %
- Temps ATSEM à 5.93 %
- Entretien à 14.81 %

Compte tenu de l'activité principale de ce poste (encadrement d'enfants), il paraît opportun de modifier le cadre d'emplois initial dudit poste, en adjoint d'animation. Cette modification permettrait ainsi d'augmenter le nombre d'animatrices qualifiées, déclarées pour les accueils périscolaires auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Ainsi à compter du 1^{er} septembre 2024, il est proposé de supprimer le poste d'agent d'entretien et d'animation à temps non complet (28 h) dans le cadre d'emplois adjoints techniques et de créer en lieu et place un poste d'animatrice périscolaire à temps non complet (28 h) dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation.

Depuis plusieurs années, la Ville est engagée dans des programmes étatiques ambitieux qui ont vocation à accompagner la Ville dans sa restructuration et la dynamisation de certains de ses quartiers. Il s'agit des programmes Action Cœur de Ville (ACV) pour le centre-ville, et du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) pour la gare.

Ces programmes se décomposent en de nombreuses actions et chantiers structurants, qui vont mobiliser la Ville sur plusieurs années.

Au-delà de ces chantiers particulièrement importants et techniques, l'évolution de la Ville induira d'autres dossiers qui nécessiteront des compétences dédiées.

Par conséquent, il est proposé de créer une direction dédiée aux projets structurants de la collectivité, et de procéder à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet, en vue de recruter un personnel qui assurerait le pilotage du service.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

SITUATION INITIALE			MOTIF	NOUVELLE SITUATION		
Direction : DAEVS	Numéro poste : N°881	Emploi : Agent d'animation et d'entretien 28h Temps non complet Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux Catégorie C	Suppression			
			Création	Direction : DAEVS Service : Périscolaire	Numéro poste :	Emploi : Animatrice périscolaire 28h Temps non complet Cadre d'emplois : Adjoints territoriaux d'animation Catégorie C
			Création	Direction : DGS Service : Direction projets structurants	Numéro poste :	Emploi : Directrice/Directeur projets structurants Temps complet Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux Catégorie A

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

21 JUIN 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

